



Paris, le 5 décembre 2003

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil général de la Banque de France, réuni le 5 décembre 2003 sous la présidence de Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, a adopté les projets de réforme portant sur l'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque et sur l'arrêt des opérations avec la clientèle particulière. Ces projets avaient été préalablement soumis pour information et consultation au comité central d'entreprise et aux instances sociales régionales de la Banque.

## Adaptation de l'implantation territoriale

Dans le cadre de la décision sur l'adaptation de l'implantation territoriale du réseau, 115 succursales seront supprimées pour créer un réseau de 96 succursales départementales. Les activités de caisse seront maintenues dans 68 de ces succursales. La mise en œuvre de ce plan s'échelonnera de septembre 2004 à juillet 2006.

Aux côtés de ces 96 succursales, le réseau comprendra 32 autres implantations aux missions différenciées : 21 antennes économiques dont 4 disposant d'une caisse, 7 centres de traitement du surendettement et 4 centres de traitement de la monnaie fiduciaire.

Afin de permettre l'accueil des usagers des services publics assurés par la Banque de France (surendettement, accès aux fichiers d'incidents de paiement et droit au compte) des bureaux d'accueil et d'information seront ouverts dans les villes où la Banque de France n'aura plus de succursale et ne disposera ni d'une antenne économique ni d'un centre de traitement du surendettement.

La coordination des activités dans les régions sera assurée par les 22 directions régionales de la Banque de France, situées au chef-lieu de région.

## Arrêt des opérations avec la clientèle particulière

Le Conseil général de la Banque de France a également décidé d'arrêter les opérations avec sa clientèle particulière. En conséquence les comptes bancaires des personnes physiques et morales – à l'exception essentiellement des comptes de l'État et des institutions financières - seront fermés au plus tard

le 15 septembre 2004. La gestion des comptes espèces et titres des agents, actifs et retraités, sera assurée à partir d'une plate-forme centralisée, installée dans le centre administratif de Poitiers de la Banque de France.

Un important dispositif de mesures sociales est associé à ces deux projets qui devraient entraîner une diminution de 2 300 emplois environ. Ce dispositif ne comporte aucun licenciement ni d'agent statutaire, ni de personnel non statutaire.

## Annexes:

- Les implantations de la Banque de France au 1<sup>er</sup> juillet 2006
  - . Succursales avec caisse
  - . Succursales sans caisse
  - . Antennes économiques avec caisse
  - . Antennes économiques sans caisse
  - . Centres de traitement monnaie fiduciaire / BAI
  - . Centre de traitement surendettement
  - . Bureaux d'accueil et d'information
- Les directions régionales de la Banque de France

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION** 

Service de Presse Tél. 01 42 92 39 00